



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

équilibre financier

Question écrite n° 121417

Texte de la question

M. Daniel Goldberg attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur le système des franchises médicales instauré depuis le 1er janvier 2008. Les assurés ne sont aucunement remboursés ni par l'assurance maladie ni par leur mutuelle de 50 centimes par boîte de médicament ou acte d'auxiliaire médical et de 2 euros par trajet de transport sanitaire. Selon un rapport gouvernemental qui vient de vous être remis, ces franchises médicales n'ont permis l'économie que de 877 millions d'euros en 2010 (- 2 % par rapport à l'année précédente), cette baisse s'expliquant principalement par l'achat de plus grands conditionnements de médicaments, favorisant ainsi leur surconsommation. Les franchises n'ont d'après ce rapport « pas eu d'impact sensible » sur les actes d'auxiliaires médicaux et de transport sanitaire, montrant ainsi que leur prescription ne semble pas émaner d'abus. Les effets pervers des franchises médicales renforcent leur caractère injuste puisque frappant le plus lourdement les petites dépenses des patients. Devant ce bilan négatif, il lui demande de supprimer ce dispositif injuste et inefficace.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Goldberg](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121417

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 novembre 2011, page 11750

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)